

## 11315 - Il assure la comptabilité d'une société et inscrit dans les comptes des sommes issues de l'usure...

---

### question

Voici un comptable chargé de préparer le budget de la société ; il rassemble les chiffres et recense les dépenses et les recettes. Dans les chiffres qu'il regroupe il y a des montants qui représentent les intérêts que la société perçoit de la banque sur ses avoirs... Le Comptable lui-même ne dépose rien dans la banque en question et ne lui réclame donc pas d'intérêts. il ne fait que tenir les comptes de la société ; il ne fait qu'enregistrer les salaires, les prix des matières brutes etc. Eléments dont il fait le total chiffré. Est-ce que le seul fait d'inscrire ces chiffres dans un long registre est interdit ?

### la réponse favorite

Nous avons soumis la question

à son éminence Cheikh Muhammad ibn Sahih al-Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) et il y a répondu ainsi : « Oui, puisque cela entre dans le champ d'application du hadith : **« Le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a maudit celui qui se nourrit d'usure, celui qui la produit, celui qui leur sert de témoin et celui qui leur sert de secrétaire... »**.

Allah le sait mieux.